

## Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Jeudi 4 juillet 2019

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Jeudi 4 juillet 2019 à 19h00, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, Président de la CC4V.

Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h00.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

**Présents :** Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Antoine FELIX, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mme Isabelle MARTIN, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Jean BERTHAUD, Mr Guy DUSOULIER, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA (arrivée à 19h40), Mme Claudette THOMAS, Mme Monique PICARD, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX, M. Alain BEAUNIER, Mr Didier DEVIN, M. Thierry BRIQUET, Mme Nadia MARTIN, Mr Hubert DECAUDIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Jacques GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Edmond LAUX, M. Bernard SALIGOT ( suppléant de Mr Éric BUTTET), Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGALT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, M. Pascal DE TEMMERMAN, Mr Michel HARANG, Mme Anne-Sophie CARBONNELLE (suppléante de M. Jacques HUC arrivée à 19h39), Mr Claude LELIEVRE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD.

**Absents excusés et représentés :** M. Christian MONIN a donné pouvoir à Mr Hubert DECAUDIN, M. Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI a donné pouvoir Mr Guy DUSOULIER, Mr Frédéric NERAUD a donné pouvoir à Mr LARCHERON, M. Jean-Claude GRISARD a donné pouvoir à Mme Nathalie ROUX, Mme Chantal PONTLEVE a donné pouvoir à M. Claude LELIEVRE

**Absents :** Mr Pierre DELION, Mme Elisabeth CHAMAILLE, Mme Miréla DENYS, Mr Edouard GARREAU.

Assistaient à la réunion :

- Mme Anne-Rita MERMILLOD, élue de la commune de Préfontaines et Mme Woherlé Françoise, élue de la commune de Treilles en Gâtinais.

- Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BORDAS, DGS, Mme Emilie NARGEOT, Responsable Finances, Mme Aude BRUZI, chargée de mission PLUI, Mme Christelle LAUMONIER, responsable urbanisme.

- Pour le débat P.A.D.D., l'entreprise ECMO représentée par Mme Charline LEFEVRE et Mme Mélodie BARRET.

**Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES est élue secrétaire de séance.**

Le procès-verbal du 29 mai 2019 est approuvé à l'unanimité. Celui du 13 juin 2019 n'a pas été approuvé car il a été transmis par mail le 4 juillet 2019.

## 1. URBANISME

### A. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL CC4V - DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) (Délibération n° 2019/07/01)

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Après en avoir débattu, le conseil communautaire,

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes de Quatre Vallées ;

- **DIT** que la présente délibération sera affichée durant un mois au siège de la Communauté de Communes ;

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Président pour signer toute pièce nécessaire à l'accomplissement des présentes.

*Monsieur Le Président rappelle que par délibération en date du 21 septembre 2017, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.).*

*Les chapitres I et III du titre II du Livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme fixe le contenu et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que :*

*- l'article L.151-2 dispose que les PLU « [...] comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables [...] ».*

*- L'article L.151-5 précise les objectifs poursuivis par le PADD. Il définit :*

- › *les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*
- › *Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Le PADD est une pièce indispensable du dossier de PLUi. Accessible à tout citoyen, il constitue une pièce maîtresse du PLU : son contenu doit permettre d'affirmer les orientations et les objectifs de développement de la Communauté de Communes des Quatre Vallées.*

*- L'article L 153-12 du code de l'urbanisme stipule «un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables [...] au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme».*

*En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de débattre de ces orientations générales.*

*Mme LEFEVRE, du bureau d'études ECMO procède à la lecture du projet de P.A.D.D. transmis préalablement aux conseillers.*

*Après cet exposé, Monsieur Le Président déclare le débat ouvert.*

*Mme LEFEVRE précise qu'après le débat de ce soir sur le PADD, un sursis à statuer pourra être opposé à toute demande d'autorisation du droit des sols qui pourrait remettre en cause l'économie générale du PLUi.*

**Orientation 1 : « Mobilité et services comme conditions de développement et d'attractivité »**

- *Accompagner la mobilité vers l'Île de France tout en développant une mobilité interne au territoire.*
- *Redéployer l'offre médicale.*
- *Fidéliser la jeunesse en répondant aux besoins liés à cette population.*
- *Développer une offre d'équipements adaptée aux besoins des populations existantes et futures.*
- *Répondre aux besoins des populations en termes de réseaux divers et de réseaux de télécommunications numériques.*

*M DEVIN remarque que l'enjeu « concentrer la population sur les zones déjà urbanisées » n'est pas adapté à Fontenay-sur-Loing, car 10 % de la population est localisé dans le bourg de Fontenay, et le reste de la population est réparti sur la commune. De plus, lorsque le passage à niveau sera fermé, le bourg sera séparé du reste de la commune.*

*M LARCHERON répond que c'est une spécificité de la commune qui s'est développée toute en longueur.*

**Orientation 2 : « Vers une nouvelle impulsion économique »**

- *Accompagner la mutation de l'économie agricole*
- *Offrir un foncier à vocation économique diversifié*
- *Intensifier les centralités commerciales des pôles relais*
- *Soutenir une nouvelle forme de travail : le télétravail*
- *Poursuivre l'exploitation des ressources endogènes du territoire*
- *S'appuyer sur les richesses du territoire pour développer une économie de tourisme et de loisirs*

**Orientation 3 : « La ruralité ou comment habiter un cadre de vie de qualité »**

- *Préserver le cadre de vie du territoire*
- *Envisager un développement différencié selon l'offre de services présente sur le territoire*
- *Offrir un habitat pour tous*

*M RIGALT exprime qu'il est d'accord avec la non-extension des hameaux, mais il ne comprend pas que les hameaux ne puissent pas tous être densifiés, car les dents creuses qui ne seront pas constructibles risquent à terme de devenir des friches qui ne pourront pas retourner à l'agriculture et qui vont créer des problèmes d'usage.*

*Mme LEFEVRE explique que la définition d'un hameau se doit d'être la même sur toutes les communes de la CC4V, il faut une cohérence à l'échelle de la CC4V, certains hameaux ne sont que des écarts bâtis et devront rester en l'état.*

*M BRIQUET craint que les hameaux perdent leur identité, et que certaines parcelles restent en friche.*

*M GUIDAT rappelle que la croissance démographique est limitée au travers du PLUi.*

*Mme LEFEVRE précise que le SCoT rentre en révision cette année et invite les élus à participer à ces réunions s'ils ont le souhait de faire remonter le taux de croissance démographique.*

*M HORNEZ explique que c'est dommageable de ne plus pouvoir densifier les hameaux. De plus, la question du linéaire se pose et notamment pour Corbeilles avec l'avenue de Montargis, et l'avenue de Bordeaux, où des investissements avaient été réalisés, il y a tous les réseaux et les équipements qui sont en dimension suffisante. Les propriétaires qui avaient acheté ces terrains constructibles perdent cette possibilité. La commune est encore dans le flou des possibilités concrètes.*

*M LARCHERON précise que lors de l'élaboration du SCoT les élus n'ont peut-être pas été sensibilisés aux impacts qu'il aurait sur les communes, et invite les élus à suivre sa révision. De plus, il précise que le PLUi n'est pas un document figé dans le temps et que des procédures d'évolutions pourront être engagées.*

*M HORNEZ rappelle que les dents creuses des avenues de Corbeilles ne pourront plus accueillir de l'agriculture mais ne pourront pas non plus accueillir de nouvelles habitations, et cela va créer de la friche.*

*M LARCHERON précise que ces parcelles pourront servir aux agriculteurs à déclarer leurs jachères à la PAC.*

*M. GUIDAT demande dans quel paragraphe du SCoT est-il indiqué la non urbanisation des hameaux existants ou seulement la non extension sur de la terre agricole ? La CC4V réalise un PLUi selon les attentes de la DDT et non des élus.*

*Mme COSTA replace le débat en rappelant que le délai du PLUi a été décidé à l'unanimité, et le souhait des élus était d'avancer le dossier au maximum avant la fin du mandat, et ne pas gaspiller l'argent public en laissant un document qui serait modifié par la prochaine mandature. Ce n'est pas du travail bâclé mais un travail soutenu avec une très bonne assiduité des élus. On fait un PLUi dans le cadre de la loi, et dans le respect des orientations du SCoT. L'enjeu de notre PLUi est de reconcentrer les habitants dans le bourg, pour limiter la mobilité, les extensions de réseaux. La DDT est venue régulièrement.*

*Mme LEFEVRE intervient pour indiquer que le travail des agents du service urbanisme avec leur rencontre de chaque commune a bien fait avancer les réflexions sur les enjeux avant la mission donnée à ECMO, il y a un an, un pré-diagnostic avait déjà été fait, et il reste encore 1 an d'études. Sur l'AME, la durée du PLUIHD est de 5 ans et cela ne prouve pas une meilleure appropriation des élus. Des déclassements de terrains sont toujours une position difficile. Mme COSTA dit que si on s'est lancé dans un PLUi c'était pour que cela ne nous soit pas imposé.*

*M GUIDAT revient sur la densification, avec la crainte que des terrains se développent sur 200 mètres carrés, et que des problèmes d'usage en découlent.*

*Mme LEFEVRE précise que le PLUi n'a aucune règle sur la régulation des dimensions des terrains et la régulation se fera automatiquement avec l'offre et la demande. Il ne faut pas faire peur.*

*M BERTHAUD explique que Dordives est confronté à ce souci avec un promoteur qui propose des petits terrains, et la commune n'a pas beaucoup de moyens à sa disposition pour se défendre. La réalité au niveau des divisions c'est des terrains de 450 à 600 mètres carrés, aujourd'hui la loi ne permet pas de contrer les constructions sur ces superficies. Quels sont les moyens ? Les OAP peuvent permettre d'encadrer ce développement dans les espaces à ouvrir à l'urbanisation. M BERTHAUD précise que les remarques de M GUIDAT sont à prendre en compte pour ne pas se retrouver dans les dents creuses avec des situations qui pourraient entraîner des gênes d'usage.*

*Mme LEFEVRE précise que la densité est plus importante à Dordives, notamment en lien avec la présence de la gare. D'autres outils sont mobilisables pour réguler les dimensions des terrains et seront abordés à la rentrée au cours de la phase zonage (coefficient d'emprise au sol, coefficient de biotope, distances par rapport aux distances séparatives).*

*M DEVIN trouve que c'est un peu contradictoire avec l'enjeu énoncé plus haut dans le PADD « concentrer la population sur les zones déjà urbanisées ». M DEVIN rajoute que c'est une aberration de mettre des zones naturelles entre deux maisons, et cela va créer des zones de friche, il faudrait raisonner en termes d'aménagement de territoire et non de croissance démographique.*

*Mme LEFEVRE indique qu'il peut s'agir de zone de jardin en N comme à l'arrière de propriété.*

*M LARCHERON précise qu'aujourd'hui la population n'est pas en recherche de terrains de 200 mètres carrés mais plutôt 1500 mètres carrés sur le territoire de la CC4V. Concernant les terrains de 300 mètres carré, ils sont destinés à de l'habitat aidé, avec des promoteurs, et c'est ce qui manque sur*

*notre territoire parce que cela permet d'accueillir des jeunes couples avec des enfants ce qui remplit les écoles. Il souhaite que la DDT puisse expliquer les principes imposés par les lois lors des réunions publiques.*

*M HORNEZ précise que la difficulté des élus arrive aujourd'hui, avec les propriétaires qui prennent conscience que les terrains vont être déclassés. Concernant le lotissement de l'Ouche des Chevaliers sur Corbeilles, les petits terrains se sont plus facilement vendus que les grands terrains.*

*Mme LEFEVRE rassure les élus en leur disant que les intercommunalités du PETR sont également en cours de PLUi et les restrictions sur les terrains à bâtir sont les mêmes que sur le PLUi de la CC4V. Lors de l'enquête publique, les habitants peuvent s'exprimer et le commissaire enquêteur explique. Le PLUi a une durée de vie de 10 ans.*

*M BOUQUET explique que Chevry a subi le premier PLUi, et aujourd'hui subit encore plus.*

*M HARANG précise que ce sont les maires qui vont être en première ligne et les habitants n'iront pas regarder ce qui se passe sur les communes limitrophes.*

*M DEVIN soulève une incohérence avec l'attractivité du cadre de vie et les terrains en friches qui donneront une image négative des communes.*

*M. LARCHERON précise qu'il faut aussi des espaces de biodiversité.*

*Mme LEFEVRE pense qu'il vaut mieux des friches boisées que des friches industrielles.*

#### **Orientation 4 : « Se positionner politiquement en matière de transition énergétique »**

- *Accompagner la transition énergétique*
- *Encadrer le développement des énergies nouvelles, notamment l'éolien et le photovoltaïque sur le territoire*
- *Accompagner le déploiement des véhicules électriques et autres technologies peu énergivores*

*M HORNEZ trouve qu'il est dommage de se limiter à la commune de Corbeilles et de ne pas intégrer les communes limitrophes en ce qui concerne la protection des espaces boisés qui participent au paysage de la commune. Corbeilles a engagé une réflexion pour la protection de ses cônes de vue notamment sur le bourg et la peupleraie, et souhaite au travers du zonage limiter toutes les implantations éoliennes possibles.*

#### **Orientation 5 : « L'environnement : le dénominateur commun pour préserver l'attractivité de la CC4V »**

- *Limiter l'exposition aux risques notamment d'inondation*
- *Préserver la TVB (Trame Verte et Bleue)*
- *Conserver le patrimoine architectural et paysager*

*M HORNEZ souhaiterait rajouter des cônes de vue dans le PADD.*

*Mme LEFEVRE explique que cela pourra être intégré dans le zonage.*

*M DEVIN se demande si le PPRI s'impose à notre PLUi ?*

*Mme LEFEVRE explique que c'est le cas.*

*M DEVIN revient sur l'urbanisation entre la RD2007 et la voie ferrée. Fin 2019, le PPRI devrait être produit par la DDT.*

*Mme LEFEVRE répond que ce sujet a été largement abordé en réunion de travail. Elle rappelle que le sursis à statuer devra désormais s'appliquer à tous les projets qui risquent de compromettre la mise en œuvre des orientations du PADD.*

*M. GUIDAT souhaite que le PLUi s'applique plus tard.*

*Mme COSTA indique que le PADD produit le sursis à statuer.*

**M. DEVIN remercie Mme LEFEVRE pour ces compétences.**

**Mme LEFEVRE précise que la jurisprudence est constante et qu'un PC délivré après le débat du jour peut être illégal si de nature à remettre en cause l'économie générale et les principes du PADD. Si des déclarations préalables ou permis d'aménager ont été délivrés, il faut être attentif à leur date de péremption.**

**B. ADHESION A L'OUTIL VIGIFONCIER DE LA SAFER (Délibération n° 2019/07/02)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :*

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat proposée par la SAFER du Centre avec une adhésion au 01/09/2019,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à la signer ainsi que tout acte en lien avec la présente décision,
- **SOLLICITER** toutes les subventions possibles et que les crédits seront inscrits au BP lors d'une décision modificative.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**C. ACCORD D'ACHAT PAR LA COMMUNE DE DORDIVES DE PARCELLES SISES ZAE LA COLLINE POUR EXTENSION DE LEURS SERVICES TECHNIQUES AUPRES DE L'EPFLI (Délibération n° 2019/07/03)**

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- **EMETTRE** un avis favorable sur l'opération de portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France des biens immobiliers nécessaires au projet d'extension de services techniques mené par la commune de DORDIVES,
- **DIRE** que la présente délibération sera notifiée à la commune de DORDIVES et à l'EPFLI Foncier Cœur de France,
- **INDIQUER** La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'Etat dans le département pour être exécutoire.

**M. Berthaud fait part de l'opportunité qui s'est présentée pour l'extension des services techniques municipaux de Dordives avec la vente d'un équipement en bon état à côté pour un montant de 160 000€ HT et précise que l'accord de la CC4V est nécessaire.**

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**D. MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA COMMUNE DE SCEAUX-DU-GATINAIS A LA CC4V DES PARCELLES CONCERNEES PAR L'OPERATION MUSEE DE SITE AQUAE SEGETAE (Délibération n°2019/07/04)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de :

- ACCEPTER** la mise à disposition gratuite des parcelles citées ci-dessus et dont les plans sont annexés à la délibération.
- PRECISER** que les parcelles qui, à l'issue de l'opération, auraient été délaissées, seront restituées à la commune de Sceaux-en-Gâtinais.
- PRECISER** que le paiement de l'impôt foncier sera remboursé par la CC4V à la Commune de Sceaux.
- AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire dont la Convention de mise à disposition.

**M. Lelièvre s'interroge sur le besoin de 11ha et demande qui va entretenir ces terrains.**

**M. Larcheron lui indique que la CC4V s'est mis d'accord avec Mme Pontlevé et qu'un bornage sera effectué si besoin comme procédure transitoire. Une fois le bâtiment implanté, la surface de terrain nécessaire pourra être définie.**

**M. Lelièvre fait remarquer que ce sera un manque à gagner pour la commune en terme de fermage.**

**M. Larcheron répond qu'il y aura un an de battement et que les terrains seront définis de sorte à ne léser personne.**

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**  
Pour :42  
Contre :0  
Abstention :0

## 2. FINANCES

### A. DECISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENTS DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT (Délibération n°2019/07/05)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:

- **ADOPTER** la Décision Modificative n°1 de virements de crédits en Fonctionnement et Investissement,
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**  
Pour :42  
Contre :0  
Abstention :0

### B. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUPRES DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LEUR MANIFESTATION CULTURELLE (Délibération n°2019/07/06)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:

- **VERSER** les subventions ci-dessous à l'association Pleins Jeux et à la commune de Dordives,

Demandeur	Manifestation	Montant de la subvention à attribuer
Association Pleins Jeux	Concert « L'Italie, L'Amour, le Diable » du 23 mars 2019	1051,35€
Commune de Dordives	Spectacle russe « Volga-Loire » du 27 avril 2019	327,22€

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**C. PISCINES DE CORBEILLES ET FERRIERES : NOUVEAUX TARIFS DE PARTICIPATION DES COMMUNES ET SYNDICATS EXTERIEURS A LA CC4V DANS LE CADRE SCOLAIRE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2019** (Délibération n°2019/07/07)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

-**VALIDER** le tarif de 200 € par créneau d'une heure à compter de septembre 2019, remplace à compter de septembre 2019, la délibération n° 2018/12/03 du 12 décembre 2018, fixant les tarifs par année civile.

-**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer la convention relative à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**D. PISCINES DE CORBEILLES ET FERRIERES POUR L'ANNEE 2019-2020 : CONVENTION D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION AUPRES DES ASSOCIATIONS ET VOTE DES REDEVANCES EN DECOULANT** (Délibération n°2019/07/08)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- **VOTER** les nouveaux tarifs de la convention d'occupation des piscines de Ferrières et Corbeilles pour l'année 2019-2020,

- **FACTURER** ces occupations de piscine, selon le barème ci-avant détaillé, aux structures concernées,

- **SIGNER** les conventions d'occupation et tout document relatif à cette affaire,

- **METTRE** en place toute procédure relative à l'encaissement des loyers.

Il est précisé que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Communauté de Communes des Quatre Vallées – au compte 752 – revenus des immeubles.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**E. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISES A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ENFANCE ET JEUNESSE PAR LES COMMUNES DE DORDIVES, CORBEILLES, FERRIERES ET LE SIIS DE PREFONTAINES A LA CC4V POUR L'ANNEE 2018 : REMBOURSEMENT DES FRAIS** (Délibération n°2019/07/09)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- **ADOPTER** les remboursements pour le service enfance et jeunesse pour l'année 2018 tel que présentés à l'assemblée,

- **AUTORISER** le Président à engager la dépense et de préciser que les crédits sont inscrits au BP 2019.



Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**F. VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION A LA COMMUNE DE CORBEILLES POUR LA REFECTION DU SOL DU JEU EXTERIEUR DU CENTRE DE L'ENFANCE (Délibération n°2019/07/10)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- **ACCORDER** une participation à la Commune de Corbeilles d'un montant de 924,27€, correspondant à 43% du reste à charge,

- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à mettre en œuvre cette dépense inscrite à la DM 1 de la CC4V, et de signer tous les documents relatifs à cette affaire,

Il est précisé que la Commune de Corbeilles devra également délibérer sur ce point.

**M. Hornez précise que la participation de la CC4V ne concerne que l'achat du matériel pour la remise aux normes du jeu extérieur du centre de l'enfance, l'installation sera effectuée par les Services techniques de Corbeilles.**

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**G. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION HISTOIRE DE GRISELLES (Délibération 2019/07/11)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

-**VALIDER ET VOTER** une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'Association Histoire de Griselles,

-**PRECISER** que les crédits sont inscrits à la DM1 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**H. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION RELAIS DE POSTE DE FONTENAY (Délibération 2019/07/12)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

-**VALIDER ET VOTER** une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'Association Relais de Poste de Fontenay,

-**PRECISER** que les crédits sont inscrits à la DM1 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

### 3. CULTURE - PATRIMOINE ET TOURISME

#### A. PACT 2019 (1<sup>er</sup> ACOMPTE) : REVERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS (Délibération n°2019/07/13)

##### 1<sup>ER</sup> ACOMPTE :

<b>Commune de Dordives</b>		
Spectacle russe – Volga-Loire	636 €	
<b>Chœur Chantecléry</b>		
Concert Polychoralite	370 €	
<b>Association Pleins Jeux</b>		
Concert « L'Italie, l'Amour, et le Diable »	794 €	
Concert « Le Chœur de l'Armée française »	1 060 €	
<b>Association Photo Club Dordivois</b>		
Festival photographique	1 720 €	
<b>Maison des Métiers d'Art</b>		
Exposition – La musique indienne et les instruments de l'Inde	515 €	
Concert de Musique indienne - Amrat Hussein Brothers Trio	442 €	
<b>Commune de Ferrières en Gâtinais</b>		
Concert de Pentecôte	572 €	
<b>Association Fêtes Historiques de Ferrières</b>		
Les Nocturnes de Ferrières	10 700,50 €	
<b>Théâtre Passion en Vallée du Betz</b>		
Impair et Père	1 800 €	
<b>Divers (défection de l'association L'Abreuvoir)</b>		1 958 €
		<b>Total :</b>
		<b>20 567,50 €</b>

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- AUTORISER** le versement du 1<sup>er</sup> acompte relatif au PACT 2019 aux communes et associations selon la répartition indiquée ci-dessus,
- PRECISER** que ces crédits sont inscrits au budget 2019 de la CC4V,
- AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**B. PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE LA SAS « IDEAL CONNAISSANCES » - 10<sup>EME</sup> ASSISES NATIONALES DU PATRIMOINE CULTUREL ET DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (6 ET 7 NOVEMBRE 2019 A MONTARGIS) (Délibération n°2019/07/14)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- VALIDER ET VOTER** la participation financière de la CC4V à hauteur de 2 100 euros.
- PRECISER** que les crédits seront prévus à la Décision Modificative n°1 du Budget primitif de la CC4V.
- PRECISER** que la participation financière de la CC4V souhaite qu'une visite de Ferrières-en-Gâtinais soit organisée (dans le cadre de sa labellisation Petite Cité de Caractère) et que la CC4V puisse participer à l'atelier consacré à la Muséographie et l'attractivité touristique concernant le futur Musée de site Aquae Segetae, antenne Gallo-Romaine du Musée Girodet.
- INDIQUER** qu'une convention sera établie entre la CC4V et la SAS Ideal Connaissances afin de formaliser ce partenariat, qu'un acompte sera versé avant la manifestation et le solde, une fois la manifestation passée.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**C. CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA MAISON DES METIERS D'ART POUR UNE EXPOSITION (Délibération n°2019/07/15)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- APPROUVER** la mise en place de cette convention de partenariat pour une exposition.

-**AUTORISER** le Président à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**D. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTARGIS : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE ET ETAT DE FRAIS 2019 – VOTE DES TARIFS 2019-2020 (Délibération n°2019/07/16)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- **AUTORISER** le Président à signer la Convention de Partenariat pour l'Enseignement de la Musique et de la Danse,
- AUTORISER** le Président à régler l'état des frais pour l'année 2019 soit un montant total de 103 848,26 €, participation de la CC4V au Conservatoire de Musique de Montargis, conformément à l'annexe en pièce jointe,
- APPROUVER** les tarifs pour le conservatoire de musique 2019-2020
- AUTORISER** Le Président à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISER** que les crédits sont inscrits au BP 2019

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**  
Pour :42  
Contre :0  
Abstention :0

## 4. TRAVAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

### A. VALIDATION DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX D'EXTENSION DU MUSEE DU VERRE ET DE SES METIERS A DORDIVES, RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET AUTORISATION DU PRESIDENT A LANCER LA CONSULTATION AUPRES DES ENTREPRISES (Délibération n°2019/07/17)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- APPROUVER** le montant prévisionnel des travaux base pour 200 000 € TTC (191 220 € TTC + 8 780 € d'aléas) et 218 940 € TTC avec options concernant l'opération extension du Musée du Verre et de ses Métiers à Dordives
- AUTORISER** le Président à effectuer toutes les formalités administratives dont celle en urbanisme (dépôt de permis de construire...), à lancer la consultation auprès des entreprises le moment venu et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- AUTORISER** le Président à solliciter toutes les subventions relatives à cette affaire auprès de tous les financeurs possibles.

**M. Berthaud précise que la ligne « Europe leader (signalétique)» peut être retirée.**

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**  
Pour :42  
Contre :0  
Abstention :0

## 5. ECONOMIE

### A. ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ENTREPRISE « SAVONS ARTHUR » SUR SCEAUX-DU-GATINAIS (Délibération n°2019/07/18)

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- **ACTER l'octroi d'une subvention de 1 100€ à l'entreprise Savons Arthur** sise à Sceaux pour l'achat d'un batteur/mixeur industriel dans le cadre de son projet de développement (+ 20 %de croissance)
- **AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire
- **PRECISER** que les dépenses sont prévues au budget CC4V

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**  
Pour :42  
Contre :0  
Abstention :0

## 6. PERSONNEL

**A. SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE MUTUALISE : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CANAUX ET FORETS (Délibération n°2019/07/19)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- APPROUVER** le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition pour l'agent Chargé de développement économique conclus avec la Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais.
- AUTORISER** le Président à signer ladite convention.
- DONNER** au Président tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

**B. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>NDE</sup> CLASSE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019 (Délibération N°2019/07/20)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- PROCEDER** à la création de cet emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>nde</sup> classe au 01/09/2019, à temps complet (35h)
- MODIFIER** le tableau des emplois
- INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.
- SIGNER** tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

## **7. EAU & ASSAINISSEMENT - GEMAPI**

**A. EAU ET ASSAINISSEMENT : RÉALISATION D'ÉTUDES PATRIMONIALES ET DE SCHÉMAS DIRECTEURS EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CC4V – CANDIDATS RETENUS (Délibération N°2019/07/21)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- retenir les candidats suivants, pour le marché pour la réalisation d'études patrimoniales et de schémas directeurs en eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales sur le territoire de la CC4V, alloti en 3 lots, comme suit :
  - **LOT N°1 – EAU POTABLE** (Dordives, Ferrières-en-Gâtinais, Nargis, Préfontaines) : **SAFEGE** - Agence Centre Loire - Site de Tours - 7 & 9 rue du Luxembourg - BP 37167 - 37071 TOURS Cedex 2 -Tel : 02 47 51 12 12 - Fax : 02 47 51 53 00 - tours@safège.fr
  - **LOT N°2 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF & EAUX PLUVIALES** (Corbeilles, Ferrières-en-Gâtinais) : **SAFEGE** - Agence Centre Loire - Site de Tours - 7 & 9 rue du Luxembourg - BP 37167 - 37071 TOURS Cedex 2 -Tel : 02 47 51 12 12 - Fax : 02 47 51 53 00 - tours@safège.fr

- **LOT N°3 – EAUX PLUVIALES** (Chevannes, Chevry-sous-le-Bignon, Courtempierre, Dordives, Fontenay-sur-Loing, Griselles, Nargis, Préfontaines, Rozoy-le-Vieil, Sceaux-du-Gâtinais) : **DCI ENVIRONNEMENT** - 3 rue Augustin Fresnel - 85600 BOUFFERE - Tél. : 02 51 05 01 70 - Fax. : 02 51 40 12 51 - contact@dcj-environnement.fr

- **RETENIR** les candidats suivants, pour le marché, conformément à la réglementation des marchés publics.

*M. Berthaud demande si le lot 1 concerne l'eau potable seule ou avec le forage.*

*M. Larcheron indique que le lot 1 ne comprend pas l'option du forage.*

*M. Hornez demande quand l'étude pourra commencer. Il est précisé que ce sera à chaque commune de gérer son marché.*

*M. Larcheron indique que chaque commune recevra un courrier dans les délais légaux.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

## **B. GEMAPI- PORTAGE D' ACTIONS PAR LA CC4V DANS LE CADRE DU PAPI DU BASSIN DU LOING AU STADE D' INTENTION (Délibération N°2019/07/22)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité de:*

- **D'INSCRIRE** les actions suivantes, pilotées par la CC4V, dans le PAPI d'Intention du bassin du Loing :

- Action 1.5.5 relative à la mise en œuvre d'un programme de pose de repères de crues :

- o Coût total prévisionnel 5 000 € HT, 2020 à 2022 ;
- o Répartition des charges : 40 % Etat, 40 % FEDER, 20 % Maître d'ouvrage ;

- Action 5.2.6 relative à l'analyse de la vulnérabilité du territoire de la CC4V :

- o Coût total prévisionnel 30 000 € TTC, 2020 à 2022 ;
- o Répartition des charges : 30 % Etat, 30 % FEDER, 20 % Conseil Régional, 20 % Maître d'ouvrage.

- **DECIDER** d'adresser une lettre à l'EPTB Seine Grands Lacs portant sur l'intention de la CC4V d'inscrire et de piloter des actions dans le cadre du PAPI d'intention.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

## **8. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION**

### **A. SMIRTOM : APPROBATION DU RAPPORT D' ACTIVITES 2018 (Délibération n°2019/07/23)**

*Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport d'activités et le compte administratif 2018 du SMIRTOM, adressé par courriel par la CC4V à toutes les Communes, en date du 25/06/2019 afin de les valider.*

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour :42

Contre :0

Abstention :0

## 9. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

### 1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT : DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

N°1	Lancement du marché pour l'extension de la ZA du Marchais Sillon à Ferrières
N°2	Marché Ad Ap acte modificatif n° 2 à l'entreprise Fédrigo pour 7 692,50 € HT soit 9 231 TTC total marché = 117 888,55 HT 141 466,26 € TTC
N°3	Acte modificatif n° 3 AMO pour dossier isolation gymnase Corbeilles ajout de 1 029,56 € HT soit 1 235,47 € TTC

### 2. Rapport de la CLECT 2019

La CLECT s'est réunie le 27 juin 2019 afin d'évaluer les charges à transférer suite au transfert des mercredis en période scolaire à la CC4V, de la voirie reconnue d'intérêt communautaire et d'autres charges liées aux cotisations du CAUE et du Gip Récia pour le compte des communes.

Le présent rapport de la CLECT va être notifié aux 19 communes afin que ces dernières délibèrent (majorité qualifiée requise pour qu'il soit approuvé), sous 3 mois à compter de la notification du présent rapport. Le présent rapport a aussi été envoyé aux conseillers en même temps que le PADD par mail.

***La CLECT a décidé de suivre les dépenses et recettes de 2016 pour l'enfance jeunesse. La même règle a été appliquée sur le périscolaire suite à la mutualisation.***

***Concernant la voirie intercommunale, à savoir la route de Mirebeau entre Ferrières et Fontenay, la répartition des charges se fera entre les deux communes.***

***Pour le CAUE et le GIP Récia, la CLECT ne fera pas de transfert de charges aux communes. La CC4V supportera leur coût.***

***M. Berthaud précise que la CC4V ne vient plus à la Maison des Jeunes de Dordives mais que le transfert de charges a été calculé sur les chiffres de la commune de 2016. Il s'interroge si la commune doit supporter ce transfert dans la mesure où la CC4V ne vient plus à la Maison des Jeunes de Dordives.***

***M. Guidat et M. Larcheron indiquent que ce point devra être discuté en commission.***

## 10. TRAVAUX COMMISSIONS

1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT

***M. Guidat fait part du bilan du forum des jeunes organisé le 22 juin au matin à Griselles qui regroupait les 4 ALSH, l'atelier jeunesse et le RAM. Chaque directrice a répondu aux demandes des 58 parents et 42 enfants. Bilan de la fréquentation :***

***-ALSH Corbeilles : 4 parents, 4enfants,***

***-ALSH Nargis : 7 parents, 7 enfants,***

***-ALSH Ferrières : 22 parents, 15 enfants,***

- ALSH Dordives : 3 parents, 4 enfants,
- Service jeunesse : 19 parents, 12 enfants,
- RAM : 3 parents, 3 assistantes maternelles.

*Sur place 10 nouveaux enfants ont été inscrits à l'atelier jeunesse.*

*Des divertissements étaient proposés tel que poney, jeux en bois divers, ping pong, maquillage.*

*Les affiches des stands ont été créées par les enfants.*

*Il ressort de cette manifestation :*

- 1- *Qu'un forum est très utile,*
- 2- *Que son emplacement doit être plus centré sur le territoire de la CC4V,*
- 3- *Qu'il doit être organisé non plus en fin mais en début d'inscription d'été,*

*La saison démarre, le service est prêt à donner le meilleur pour les enfants afin qu'ils puissent passer d'agréables, d'intéressantes, de conviviales et distrayantes vacances 2019 reposant toujours sur des thématiques éducatives.*

2) Finances – Monsieur Maxime CANELA

*M. Canela indique que suite à l'audition des communes, le rapport du cabinet SPQR est attendu en retour.*

3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND

*M. Durand précise que l'aide accordé par délibération précédente a été vue et travaillée par la commission suite à une sélection parmi d'autres dossiers proposés.*

*Il informe s'être rendu à l'université des élus à Loches organisé par « DEV'UP », concernant le développement économique sur la région dont M Bonneau était le Président.*

*Il constate que la CC4V a encore beaucoup de chemin à faire en matière de développement économique. Soixante communautés de communes étaient représentées et beaucoup d'entre elles se regroupent depuis déjà quelque temps pour avoir plus de moyens et un taux de chômage de 6% à 8%. Ces communautés de communes, en se regroupant, ont pu faire du développement économique en ramenant des entreprises et en gardant celles présentes sur le territoire. Des conventions entre communautés de communes sont mises en place, comme la CC4V souhaite faire avec la 3 CBO. Cela représente parfois des groupements de 70 communes. M. Durand cite comme exemple les communes de Dreux, de Loches. Pour conclure il indique qu'il peut être opportun d'être présent à ce genre de réunion enrichissante.*

4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Antoine FELIX

*M. Félix indique que les différents points qu'il souhaitait abordés sont parus dans la note de synthèse.*

*Il précise qu'il y a un problème avec la Maison des Métiers d'Art concernant la convention à mettre en route mais que cela devrait être résolu à la rentrée.*

5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jackie GRISARD

*M. Grisard annonce que les travaux ADAP du gymnase de Corbeilles sont terminés et que les travaux de peinture intérieure sont planifiés du 10 au 26 juillet.*

*Concernant la réfection du sol du gymnase de Ferrières, l'entreprise ART-DAN a été retenue pour effectuer les travaux à partir du 12 août et pour 3 semaines.*

*Les DCE pour la remise en état des terrains de tennis à Dordives et à Mignères sont en cours d'établissement par M Fouchard.*

*Un devis est en cours pour la peinture et un filet pare-balles au terrain de tennis couvert de Fontenay. Les travaux ADAP se prolongent suite à la découverte par l'entreprise Frédrigo de murs en bois en mauvais état en retirant l'ancienne faïence, ce qui engendre un surcoût de près de 10 000€.*



*Le club de tennis s'inquiète car un tournoi est prévu prochainement et, les travaux n'étant pas terminés, il n'y a pas de sanitaires. M Beauvais a donc recherché des toilettes mobiles à louer mais il n'a pas trouvé de douches.*

*A Préfontaines, le parcours VTT est terminé mais M Harang attire l'attention sur le fait que les travaux n'ont pas été réalisés correctement et qu'il y a donc un problème de sécurité sur un jeu du parcours. Il est donc décidé de fermer le jeu en attendant qu'un contrôle de conformité ait lieu.*

*Au gîte de Griselles, les travaux ADAP et les travaux paysagers sont terminés.*

6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGALT

*M. Rigault indique que les contrôles de bon fonctionnement se déroulent actuellement sur Courtempierre.*

7) Urbanisme & Aménagement de l'espace – Madame Sylvie COSTA

*Madame Costa adresse un grand remerciement à Madame Anne Rita MERMILLOD, à son équipe, qui ont travaillé sur le questionnaire concernant la mobilité, ainsi qu'aux communes pour la distribution de ces derniers. Les informations manquantes à Madame Costa sont apportées ; A Chevy, la distribution s'est faite le 17 juin, au Bignon elle a été faite également et sur Dordives, elle est en cours.*

*Elle précise aux communes de regrouper les questionnaires qui peuvent arriver en commune puis de les transmettre à la CC4V lors d'un prochain passage.*

*Madame Costa regrette de ne pas avoir été accompagnée par les collégiens dans cette action mais malgré tout il y a de bons retours positifs de ces questionnaires.*

*M Guidat ajoute que le document est remarquable et complet.*

*Madame Costa indique que ce document est fonctionnel et qu'il est une opération de promotion de la CC4V.*

*Elle précise qu'il ne faut pas renvoyer systématiquement les habitants vers elle lorsqu'il y a des questions sur le PLUI mais plutôt vers les agents de la CC4V en charge du dossier, Madame BRUZI ou Madame Laumonier.*

8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE  
*L'assemblée générale de l'ADAPAGE s'est tenue le 11 juin 2019 et certains élus de la CC4V y ont assisté. Cette association de l'aide à la personne et d'accompagnement à domicile est dynamique et a des résultats très satisfaisants. 345 personnes bénéficient de ce service à la personne, 87 bénéficient du portage de repas et 463 heures ont été facturées pour le transport accompagné.*

*Toutes les communes de la CC4V ont des administrés qui ont recours au service de l'ADAPAGE. Concernant la structure, 50 salariés à plein temps interviennent, ils sont encadrés par 3 salariés administratifs. Le bilan financier pour les aides à domicile dégage un excédent de 16 146 € et de 6 446 € pour le portage de repas. Ce résultat est satisfaisant mais il faut être prudent car il convient d'anticiper les départs à la retraite pour le personnel qui a de l'ancienneté.*

*Madame Lefeuvre félicite le personnel de l'ADAPAGE pour la qualité des services rendus aux administrés en situation de fragilité et en demande de soins quotidiens. Elle précise que beaucoup de ces administrés ne pourraient bénéficier de ces soins sans l'Aide personnalisée à l'autonomie versée par le Conseil Départemental.*

*Elle fait part des remerciements de l'ADAPAGE pour les subventions votées au Budget ainsi qu'aux élus de Corbeilles pour la mise en sécurité du véhicule destiné au portage de repas.*

*Le 14 juin a eu lieu une réunion d'écoute et de concertation entre le bureau de l'ESG, les élus et le personnel technique de la CC4V. Celle-ci a permis à chacun de s'exprimer et de prendre conscience de petits dysfonctionnements qui prennent des proportions désagréables pour tous.*

*Un suivi sera assuré et une réunion est prévue mi-novembre afin de tirer le bilan des mesures mises en place. Un compte rendu de cette réunion sera prochainement envoyé aux membres de la commission et à la CC4V.*

*Madame Lefeuvre informe avoir participé ce 3 juillet à la sélection des candidats présentés à l'ALPEJ pour l'auto-école solidaire ; 2 de la CC4V, de Ferrières et de Dordives ont été admis, il reste 4 places pour 2019. Elle fait part de la réussite au permis d'une personne de Ferrières et de la réussite au code d'une personne de Mignerette.*

*Elle informe également qu'une réunion a eu lieu cet après-midi pour le projet santé, la responsable du contrat local de santé au PETR était présente et assure de toute sa collaboration pour les aides éligibles pour notre projet médical. Elle aura donc des éléments juridiques et des renseignements concernant les aides financières pour travailler prochainement sur ce sujet. Une synthèse va être rédigée sur cette richesse de documents et les élus pourront travailler ensemble pour prendre des décisions qui deviennent urgentes. Il ressort déjà de cette réunion que la première embauche concernant ce projet, comme il a été délibéré, sera un coordonnateur de santé.*

9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD

*M Berthaud dit qu'il verra avec Monsieur Larcheron pour le choix du chargé de communication.*

## 11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### A. QUESTIONNAIRE MOBILITE

### B. REUNION REFLEXIONS STRATEGIQUES

Des réunions sont organisées par le PETR ou une autre communauté de communes sur différentes réflexions stratégiques, il est souhaité la présence de quelques élus :

- 2 juillet, comité de pilotage du PCET (plan climat, énergie territoriale à 9h30, à Courtenay, 25 place Honoré Combe, centre culturel.
- L'enjeu est d'avoir **un point d'actualités, un bilan du contrat d'objectif territorial avec l'ADEME, point sur l'initiative citoyenne et point sur les autres projets. Visite du pôle culturel bâtiment bois-paille.**

*M Larcheron indique que la commune de Dordives y a participé.*

- 4 juillet, dans le cadre du programme territorial, agricole et alimentaire (PTAA), il est demandé de participer toute la journée à Cepoy, pôle culturel, 11 avenue du Château de 9h30 à 17h, pour discuter les scénarios à 2035, et aussi sur 2050, ainsi que sous forme d'ateliers l'après-midi. Suite à un Comité technique le 20 juin, à la chambre d'agriculture sur le PTAA, il est envisagé **une plateforme en ligne pour les circuits courts, des relais d'information par les communautés de communes et un financement sera sollicité.**

Inscription via M. Caubet du PETR nécessaire :

Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous remercions de vous inscrire via le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/1UGg7q08PW1yea9qMYOZkccdaGT1mSuejBuDGOjQxahU>

*M Larcheron précise qu'il n'a pas pu s'y rendre mais qu'un compte rendu sera transmis à la CC4V .*

- 11 juillet, réunion des personnes publiques associées sur le PLUi Pithiverais-en-Gâtinais à Beaune le Rolande, communauté de communes 3 bis rue des déportés, à 10 h. **L'enjeu est d'analyser le zonage du PLUI et des OAP (orientations d'aménagement et de programmation).**

L'intérêt pour les communes est d'avoir un avis sur un autre document à titre de comparaison.

Un agent de la CC4V sera présent, mais il s'agit aussi d'avoir des élus pour comprendre les enjeux des politiques qui seront mises en place.

#### C. Rappel des prochaines dates du Bureau et du Conseil de Communauté

- ❖ **Bureau** : le lundi 16 septembre 2019 à **14H30** et le **Conseil de Communauté** : le jeudi 26 septembre 2019 à **19H30**
- ❖ **Bureau** : le mardi 12 novembre 2019 à **14H30** et le **Conseil de Communauté** : le jeudi 21 novembre 2019 à **19H30**
- ❖ **Bureau** : le lundi 9 décembre 2019 à **14H30** et le **Conseil de Communauté** : le jeudi 19 décembre 2019 à **19H30**

#### D. Lecture d'un mail reçu par Monsieur Larcheron suite à l'envoi d'un courrier à la commune de Villevoques :

*« Monsieur,*

*Suite à votre courrier en date du 27 juin, je me permets de vous répondre, ne pouvant assister le jeudi 4 juillet à la réunion du conseil communautaire.*

*J'attire votre attention sur les petites communes (les oubliées).*

*J'avais proposé lors d'une réunion sur du Pacte Financier et Fiscal de mettre en place un enveloppe de 8 000€ pour les communes de moins de 1000 habitants afin de leur permettre de financer des projets qui, bien entendu, seraient présentés en commission.*

*Un peu d'oxygène pour nos petites communes et un peu de reconnaissance au sein de la communauté de communes.*

*Notre projet de rénovation du logement communal est un projet social qui vise à redynamiser le centre bourg.*

*Le fait d'avoir eu 1 000€ n'est qu'une goutte d'eau par rapport à certains projets menés dans la CC4V et vous savez à quel point je suis attachée à notre petite commune et engagée dans le milieu associatif ,aussi, je la défendrai jusqu'à la fin de mon mandat.*

*Je compte sur vous pour que vous communiquiez ce message aux conseillers communautaires.*

*Cordialement,*

*Madame Chantal LAMIGE-ROCHE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire »*

*M. Larcheron indique qu'une réponse lui sera apportée.*

*M. Canela précise qu'il a été décidé en commission finances d'attendre la délibération sur les fonds de concours pour l'attribution d'un fonds de concours sur ce projet.*

*M Rigault intervient afin d'indiquer que le SPANC n'a pas vocation à verser de l'argent, à l'exception bien sûr de certain reversement d'aides perçues de l'Agence de l'eau afin d'effectuer des travaux bien ciblés comme les mises aux normes d'Assainissement Non Collectif.*

*Sans autre point ou question, la séance se termine à 22h30.*